

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~

**COMMUNE DE SCHWENHEIM**

~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 12
Date de convocation : 25 janvier 2016

Séance du 1^{er} février 2016

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRESENTS : M. OELSCHLAEGER Gabriel, Maire
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire,
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal
M. KERN Thomas, Conseiller municipal
Mme SCHALCK Véronique, Conseillère municipale
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale
M. WILT Alain, Conseiller municipal

EXCUSES :

M. HEID Thierry, Conseiller municipal, donnant procuration à M. JACQUET Frédéric
Mme JUGEAT Clarisse, Conseillère municipale donnant procuration à M. ESCHBACH Materne

Le Conseil municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L. 2121-10 ; art. L. 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, le lundi 1^{er} février deux mil seize, à vingt heures en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

2016-01	Approbation du PV de la séance du 17 décembre 2015
2016-02	Désignation de deux secrétaires de séance
2016-03	Désignation d'un délégué "eau potable" au SDEA
2016-04	Choix du géomètre pour plan topographique – rue du Ruisseau
2016-05	Remplacement chaudière à gaz - ouverture de crédits
2016-06	Demandes de subventions
2016-07	Divers

2016-01 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015, joint à la convocation pour la réunion de ce jour, est soumis au Conseil pour adoption.

➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte le procès-verbal du 17 décembre 2015 :

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2016-02 Désignation de deux secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- Mme SCHALCK Véronique
- Mr M. JACQUET Frédéric

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2016-03 Désignation d'un délégué "eau potable" au SDEA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier au SDEA valant transfert complet de la compétence « eau potable », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

➤ **Décision du Conseil Municipal :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de désigner en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

Pour l'eau potable : Mme SCHALCK Véronique déléguée de la Commune de Schwenheim au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA

Pour : Unanimité des membres présents

Contre :

Abstention :

2016-04 Choix du géomètre pour plan topographique – rue du Ruisseau

ABE Concept, mandaté par la ComCom du Pays de Marmoutier-Sommerau, préconise un relevé topographique et, à cet effet, nous a fourni un cahier des charges.

Mr le Maire présente deux devis de sociétés auxquelles nous avons fait appel :

- Devis présenté par la société Dominique JUNG pour un coût TTC de 540€.
- Devis présenté par la société Thierry CARBIENER pour un coût TTC de 552€.

➤ **Décision du Conseil Municipal :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'opter pour la solution la moins disante à savoir, la société Dominique JUNG.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2016-05 Remplacement chaudière à gaz - ouverture de crédits

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé, lors de la séance du 17 décembre, de remplacer la chaudière à gaz pour les logements communaux situés au presbytère.

Considérant une météo peu clémente, il a été décidé de mettre en place rapidement cette chaudière pour garantir le chauffage de ces logements.

Afin d'en assurer le paiement, il est proposé aux conseillers d'ouvrir la ligne d'investissement suivante :

Op10 / Article 2152 : 4458€

➤ **Décision du Conseil Municipal :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal adopte l'ouverture de ligne sus-mentionnée. Celle-ci sera prise en compte lors du vote du budget 2016

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2016-06 Demandes de subventions

a) Collège Léonard de Vinci

Le collège Léonard de Vinci sollicite une subvention en vue d'un séjour sportif dans les Alpes pour 5 élèves en classe de 5^{ème} de la commune

b) Musée du Patrimoine et du Judaïsme Alsacien de Marmoutier

L'Association des Amis du Musée de Marmoutier sollicite un soutien financier de la part de la commune de Schwenheim, dans le but de poursuivre ses actions culturelles en 2016.

c) UNIAT section de Marmoutier

La section de l'UNIAT de Marmoutier et environs sollicite une subvention afin de poursuivre son action au cours de l'année 2016

d) Association de prévention routière

Afin de poursuivre son activité de prévention dans le cadre de la sécurité routière, cette association souhaite l'octroi d'une subvention de la part de la commune de Schwenheim.

e) Association Mar'mots

Par courrier du 19 janvier 2016, l'Association "Mar'Mots" sollicite une subvention de la ComCom pour démarrer et atteindre ses objectifs.

➤ **Décision du Conseil Municipal :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'accorder la subvention au collège Léonard de Vinci pour un montant de 9€ par jour et par élève, pour le séjour du 10 au 15 janvier 2016 pour les enfants de Schwenheim.
- Décide de ne pas accorder les autres demandes de subventions.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

a) Créances déclarées éteintes – ouverture de crédits

La Trésorerie de Saverne nous fait part, par courrier du 27 janvier de créances déclarées éteintes par décision juridique extérieure qui s'impose à notre collectivité.

Cette créance ne peut faire l'objet d'un recouvrement et constitue une charge définitive pour la commune nécessitant délibération pour ouverture de crédits budgétaires.

Afin d'en assurer le paiement, il est proposé aux conseillers d'ouvrir la ligne d'investissement suivante :

Compte 6542 : 5458,11€

➤ **Décision du Conseil Municipal :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal adopte l'ouverture de ligne sus-mentionnée. Celle-ci sera prise en compte lors du vote du budget 2016

Pour : M. OELSCHLAEGER, M. LERCH, M. CAPINHA, Mme SCHALCK.

Contre : 0

Abstention : Mme REINHARDT Régine, M. DERVIEUX Jean, M. ESCHBACH Materne, M. JACQUET Frédéric, Mme JUGÉAT Clarisse (par procuration), M. KERN Thomas, M. SCHNEIDER François, Mme WEISS Virginie, M. WILT Alain,

b) Avis d'audience – dépôt d'ordures sur la commune de Schwenheim

Le Tribunal de Grande Instance de Saverne, par courrier réceptionné le 29 janvier, d'un avis d'audience concernant un dépôt sauvage d'ordures sur le banc de la commune.

- Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Clôture de séance à 21h30.